

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025 A 19 H
SALLE DU CONSEIL

Convoqué le 9 septembre 2025

Étaient présents les conseillers : Roux Frédéric, Pizza Muriel, Vanhauwaert Michel, Duvillard Fabienne, Rocchi Jean-Pierre, Boschetti Julia, Cartagena Marie-Claire, Chanet Marie, Charras André, Nicolas Clément, Robin Olivier, Veyrier Bénédicte

Absents ayant donné pouvoir :
Gosset Olivier pouvoir à Pizza Muriel

- **Absente excusée** :
Da Costa Monteiro Ludmila

Madame PIZZA Muriel est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2025
- Création emplois permanents service administratif
 - Subventions travaux école – Etat, Conseil Départemental- autres financeurs-
 - Renforcement réseau BT poste St Michel – SDED –
 - Modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
 - Révision n°1 des statuts du Syndicat Départemental d’Energies de la Drome
 - Révision n°2 des statuts du Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme
 - Modification des horaires d’ouverture secrétariat mairie
 - Devis travaux dalle pour création d’abri bus
 - Remboursement caution logement communal
 - Autorisation d’engagement de dépenses à l’article 623 nomenclature M57 fêtes cérémonies et cadeaux.
 - Avantages en nature
 - Questions diverses

OBJET DELIBERATION	NUMEROS DELIBERATIONS
Approbation procès-verbal du conseil municipal du mardi 20 mai 2025 Approuvé à l’unanimité des membres présents	
• Création emplois permanents service administratif Approuvé à l’unanimité	2025/33
Demande de subventions travaux école – Etat-Conseil Départemental, autres financeurs Approuvé à l’unanimité	2025/34

Renforcement réseau BT poste St Michel – SDED- Approuvé à l'unanimité	2025/35
Modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales Approuvé à l'unanimité	2025/36
Révision n°1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drome Approuvé à l'unanimité	2025/37
Révision n°2 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme Approuvé à l'unanimité	2025/38
Modification horaires ouverture secrétariat mairie Approuvé par 12 voix pour et 1 abstention	2025/39
Devis travaux dalle pour création d'abri bus Approuvé à l'unanimité	2025/40
Remboursement caution logement communal Approuvé à l'unanimité	2025/41
Autorisation d'engagement de dépenses à l'article 623 nomenclature M57 fêtes cérémonies et cadeaux Approuvé à l'unanimité	2025/42
Avantages en nature Approuvé à l'unanimité	2025/43

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Monsieur le Maire indique que la date des vœux est fixée au 16 janvier 2026 à 18 heures
- 2- Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que des rochers provenant de la falaise située au-dessus de la chapelle de Notre Dame des Anges sont tombés sur la toiture.
L'assureur de la commune en a été averti et un arrêté interdisant l'accès au site de la chapelle et à la chapelle a été pris.
De même il a été constaté des chutes de tuiles et gravats sur le domaine communal provenant du bâtiment sis au 1 traverse du château. Un courrier a été envoyé au propriétaire et un périmètre de sécurité a été fait par les services techniques de la commune. Un arrêté de périmètre de sécurité a été également pris.
- 3- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités devront participer financièrement à la complémentaire santé.
Un questionnaire a été envoyé aux agents, afin de faire un recensement des différents profils et de leur souhait, avant de mettre en place le dispositif.
- 4- La famille de Monsieur Danielou , décédé qui habitait à Mollans sur Ouvèze, a offert plusieurs de ses œuvres en émaux à la commune.
Remerciements du conseil municipal
- 5- La mairie a été saisie d'une demande de soutien et de mécénat pour un projet de stage humanitaire au Togo en mars 2026.
Cette demande émane d'une personne originaire de Mollans sur Ouvèze et qui poursuit actuellement ses études en soins infirmiers.
Le conseil émet un avis favorable, sous réserve que le projet se réalise et sur présentation des documents attestant la bonne exécution de l'opération.

Séance levée à 20 heures 30